

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208260003

***Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage
Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage
et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes
de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24
mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$,
taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1
soumissionnaire).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208260003

Accorder un (1) contrat à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 18 à 24 mois, pour une somme maximale de 12 881 893 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #20-18244 (1 soumissionnaire).

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*
 - *L'adjudicataire en est à un troisième octroi pour un contrat récurrent.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 106 950 tonnes de résidus alimentaires pour une période de 18 à 24 mois pour 15 arrondissements et deux villes liées de l'Est de l'agglomération.

Le Service a d'abord expliqué que le contrat a été scindé en six lots pour pouvoir intéresser de plus petites firmes. Cependant, une seule entreprise parmi les sept s'étant procuré les documents de l'appel d'offres a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres d'une durée de 26 jours au cours desquels un seul addenda a été publié. En outre, le Service est d'avis que le contexte du marché de la gestion des matières résiduelles et du compostage en restructuration explique fort probablement la réception d'une seule soumission conforme, notamment en raison de l'augmentation de la demande et des mouvements d'acquisition entre les différentes firmes.

Aussi, la nouvelle stratégie de valorisation des matières du Ministère de l'environnement a pour effet d'accroître la sollicitation du secteur. Au global, le Service se dit satisfait du prix obtenu, de 10% inférieur à l'estimé de contrôle au global.

Les commissaires comprennent qu'il s'agit d'un marché en restructuration qui se trouve fortement sollicité par les nouvelles mesures gouvernementales en ce qui a trait aux exigences relatives à la revalorisation des matières. Au terme de son examen, la Commission retient qu'une relance de l'appel d'offre pourrait résulter en l'absence de soumission ou en une augmentation des prix. En outre, la Commission a apprécié la carte détaillée du territoire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *Une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*
 - *L'adjudicataire en est à un troisième octroi pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208260003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.